



**Compte-Rendu  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 21 Septembre 2012**

L' an deux mille douze et le vingt et un Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno

Absent(s) : MM : LEBERT Thierry, RAHAL Joseph, SAVARD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GENDRON Brigitte, à Mme MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, à M. BREBION Patrice, M. DESOEUVRE Joël à Mme TONDEUX Marie-France,

A été nommée secrétaire : Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 14 Septembre 2012

Date d'affichage : 14 Septembre 2012

**SOMMAIRE**

- **CONVENTION VIABILITÉ HIVERNALE à PRUILLÉ L'EGUILLÉ et au GRAND-LUCÉ.**
- **RENOUVELLEMENT de la CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE pour la PÉRIODE du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.**
- **VENTE du TERRAIN d'EMPRISE du RÉSERVOIR D'EAU POTABLE à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ.**
- **RENOUVELLEMENT du CONTRAT SEGILOG**
- **MODIFICATION des STATUTS de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 5**
- **MARCHÉ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - RUE DES COQUILLARDS - AVENANT N° 1**
- **REMBOURSEMENT de COURS et de CARTES de PISCINE**
- **TABLEAU des EFFECTIFS MAJ. 24**
- **REPLACEMENT des MENUISERIES 7, RUE de L'HÔTEL de VILLE**

\*\*\*\*\*

Réf : D-2012-62 - Objet : RENOUVELLEMENT de la CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE pour la PÉRIODE du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler la convention fourrière animale pour l'année 2013.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : D-2012-63 - Objet : VENTE du TERRAIN d'EMPRISE du RÉSERVOIR D'EAU POTABLE à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ.

Monsieur le Maire fait part de la demande du Président de la Communauté de Communes de Lucé et fait référence de la délibération de la Communauté de Communes de Lucé sollicitant l'acquisition du terrain d'emprise du réservoir d'eau potable du GRAND-LUCÉ.

Il s'agit d'une parcelle référencée Section D N° 295 "Le Champ de la Lune" d'une contenance de 426 m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de vendre la parcelle Section D N° 295 d'une contenance de 426 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes de Lucé au prix de 15 €.
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes de Lucé de prendre en charge tous frais relatifs à cette vente.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- **DEMANDE** à l'étude BAUDRY-PILLAULT d'établir l'acte.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : D-2012-64 - Objet : RENOUVELLEMENT du CONTRAT SEGILOG

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans, à compter du 1er Octobre 2012.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : D-2012-65 - Objet : MODIFICATION des STATUTS de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de création d'une ligne bus express par le Conseil Général de la Sarthe et ce, entre la Chartre-sur-le-Loir et Le Mans. Sur le territoire de la Communauté de Communes de Lucé 4 arrêts sont prévus le long de la RD 304 (Brives, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër et Le Grand-Lucé). En parallèle, pour permettre aux usagers non motorisés de rejoindre cette ligne express, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lucé propose de solliciter le Conseil Général de la Sarthe afin de mettre en place un service de transport à la demande. Les voyageurs pourront ainsi contacter la centrale de réservation pour être pris en charge à partir de l'abribus de leur commune de résidence. Le financement est assuré à hauteur de 50 % par le Conseil Général. Le reste est à la charge de la communauté de communes.

Aussi, pour permettre la mise en place de ce transport à la demande et son financement, Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de Lucé doit, dans un premier temps acquérir la

compétence. Pour ce faire, il propose de modifier ses statuts et d'ajouter un nouveau point comme suit :

### 5.3 - **Compétences facultatives**

#### 5.3.6 - Actions dans le domaine du transport

5.3.6.1 - Participation au service de transport à la demande dans le cadre d'une convention établie entre le Conseil Général de la Sarthe et la Communauté de Communes de Lucé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de Lucé tel qu'indiqué ci-dessus.

- **PRÉCISE** que les autres articles et points des statuts restent inchangés.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

### Réf : D-2012-66 - Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N° 5**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2012 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
D	2184/0158	R	Mobilier	300,00
D	2188/0159	R	Autres immobilisations corporelles	1.150,00
D	2188/0154	R	Autres Immobilisations corporelles	2.150,00
D	2121/0163	R	Plantations d'arbres et d'arbustes	6.000,00
D	21318/0172	R	Autres bâtiments publics	- 2.832,99
R	10222	R	F.C.T.V.A.	6.767,01

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

### Réf : D-2012-67 - Objet : **MARCHÉ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - RUE DES COQUILLARDS - AVENANT N° 1 -**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord à l'avenant N° 1 du marché public signé avec l'entreprise BRULÉ d'un montant de 20.802,95 € Hors Taxes, soit 24.880,33 € Toutes Taxes Comprises,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 pour un montant de 2.751,00 € Hors Taxes, montant global du marché est porté à 23.553,95 €, Hors Taxes, soit 13,22 % du marché initial.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

### Réf : D-2012-68 - Objet : **REMBOURSEMENT de COURS et de CARTES de PISCINE**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en cas de, changements d'horaires, maladie ou autres motifs, les personnes n'ont plus la possibilité d'assister aux séances Piscine du GRAND-LUCÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **AUTORISE** le remboursement au prorata des cours de Piscine non effectués,

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2012-69 - Objet : TABLEAU des EFFECTIFS MAJ. 24**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 Septembre 2012,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau de l'emploi suivant :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe pour 16 H par semaine à compter du 1er Janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau de l'emploi ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Janvier 2013.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera inscrit au budget 2012.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2012-70 - Objet : REPLACEMENT des MENUISERIES 7, RUE de L'HÔTEL de VILLE**

Monsieur le Maire expose le projet du remplacement des menuiseries du bâtiment sis 7 Rue de l'Hôtel de Ville prévu au Budget,

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère, la Commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général,

- Devis AUGEREAU 15.546,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** la subvention.

La présente délibération annule et remplace celle réf. D-2012-70.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : D-2012-70a - Objet : REPLACEMENT des MENUISERIES 7, RUE de L'HÔTEL de VILLE**

Monsieur le Maire expose le projet du remplacement des menuiseries du bâtiment sis 7 Rue de l'Hôtel de Ville prévu au Budget,

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère, la Commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général,

- Devis AUGEREAU 26.296,25 € HT

- Devis LEROUX 4.083,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** la subvention.

La présente délibération annule et remplace celle réf. D-2012-70.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

### Questions diverses :

- Demande arbre dans le milieu de la cour de l'Ecole Maternelle - devis : 1.600 € HT. la majorité des conseillers n'est pas favorable à la plantation de cet arbre.

- Panneau d'affichage : l'installation n'est pas tout à fait terminée. Ce panneau est commandé informatiquement à partir de la Mairie.

Quels types de messages :

Les associations pourront remplir un imprimé à la Mairie pour passer un message. Les élus auront ainsi un regard sur les messages et le valideront. En cas de travaux, route barrée ...

- Monsieur Jarno ROBIL effectue un point sur les travaux de voirie sur la RD 304

- Signalétique (Octobre, Novembre 2012)

- Lotissement : prochaine réunion Lundi 24 Septembre

- Mme Nadine MERCIER : Journée du Patrimoine (peu de bénévoles pour tenir les permanences)

Rentrée Scolaire : 110 élèves en primaire

70 élèves en maternelle

Probablement fermeture d'une classe.

- Restaurant scolaire : pas de problème.

- Convention viabilité hivernale à PRUILLÉ L'EGUILLÉ et au GRAND-LUCÉ

Monsieur Jarno ROBIL remarque qu'il s'agit d'une route départementale et qu'il souhaiterait prendre connaissance du projet de convention . Monsieur le Maire propose de reporter cette question lors de la prochaine réunion et que chaque conseiller pourra prendre connaissance du projet de convention.

La séance est levée à 23:36